

1. Octave de la Nativité du Seigneur. **SOLENNITÉ DE LA SAINTE VIERGE MARIE MÈRE DE DIEU (Circumcision du Seigneur)**. Solennité de 2<sup>e</sup> Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; aux Vêpres, Psaumes des Fêtes de la Sainte Vierge (*Ps.109, 112, 121, 126*).
  2. **Saints Basile le Grand et Grégoire de Nazianze, Évêques et Docteurs de l'Église**. Mémoire majeure. À Laudes et aux Vêpres, à partir du Capitule, du Commun de Plusieurs Confesseurs ; aux Petites Heures, tout du même Commun. – Messe *Sacerdotes Sion* du Commun de Plusieurs Confesseurs.
  3. **Saint Nom de Jésus**. Mémoire majeure. Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes. À Laudes (et à la Messe), commémoration de **Sainte Geneviève, Vierge** : antienne propre. *Premier Vendredi du mois*.
  4. **Saint Odilon, Abbé de Cluny**. Mémoire majeure (*voir au 2 ou au 19 Janvier*). (*Premier Samedi du mois*.) À Laudes, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur non Pontife (Hymnes et Antienne de Benedictus propres) ; aux Petites Heures, tout du même Commun. – Vêpres du Samedi (Antiennes et Psaumes comme aux samedis pendant l'année ; à partir du Capitule, comme au Samedi dans l'Octave de Noël) ; Antienne du Magnificat propre.
  5. **II<sup>ème</sup> Dimanche après Noël**. À toutes les Heures : Antiennes et Psaumes des Dimanches dans l'année ; à partir du Capitule, comme au Dimanche dans l'Octave de Noël. – Messe *Dum medium* (*voir à la Vigile de l'Épiphanie*). – Premières Vêpres de l'ÉPIPHANIE, sans commémoration du Dimanche.
  6. **ÉPIPHANIE DU SEIGNEUR**. Solennité de 1<sup>er</sup> Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes.  
\* *Au Temps de l'Épiphanie, c.-à-d. du 7 au 12 Janvier, l'Office de la Férie est réglé de la manière suivante : à toutes les Heures, Antiennes et Psaumes des Féries dans l'année ; à partir du Capitule, comme au jour de l'Épiphanie ; au Benedictus et au Magnificat, il y a une Antienne propre pour chaque jour. Oraison de l'Épiphanie avant le 1<sup>er</sup> Dimanche après l'Épiphanie ; ensuite, Oraison de ce Dimanche.* \*
- 
7. De la Férie. À Laudes, Antienne du Benedictus *Ab Oriente* ; commémoration de **Saint Raymond de Penyafort, Prêtre** (*voir au 23 Janvier*) : Antienne d'un Confesseur non Pontife. – Messe de saint Raymond *Os justi*. – Antienne du Magnificat *Videntes stellam*.
  8. De la Férie. – Office comme indiqué ci-dessus. Messe *Ecce advenit* de l'Épiphanie – Antienne du Benedictus *Tria sunt* ; Antienne du Magnificat *Lux de luce*.
  9. De la Férie. Antienne du Benedictus *Vidimus stellam* ; Antienne du Magnificat *Interrogabat*
  10. De la Férie. Antienne du Benedictus *Omnes nationes* ; commémoration de **Saint Paul premier ermite, Confesseur** (*voir au 15 Janvier*) : Antienne d'un Confesseur non Pontife. – Messe de Saint Paul. – Antienne du Magnificat *Omnes de Saba*.
  11. **De la Sainte Vierge**. Mémoire majeure. Office et Messe de la Sainte Vierge aux samedis après Noël. – Vêpres du Samedi : Antiennes et Psaumes des samedis dans l'année ; Capitule du Dimanche dans l'Octave de l'Épiphanie ; Répons bref, Hymne et Verset de l'Épiphanie ; Antienne du Magnificat *Remansit* du Samedi dans l'Octave de l'Épiphanie.
  12. **I<sup>er</sup> Dimanche après l'Épiphanie**. À toutes les Heures, Antiennes et Psaumes du Dimanche ; à partir du Capitule, tout comme au Dimanche dans l'Octave de l'Épiphanie. Au Benedictus, Antienne *Remansit*. – Messe *In excelso throno*. – Au Magnificat, Antienne *Fili*.

13. **Baptême du Seigneur.** Fête de 3<sup>ème</sup> Ordre. Tout comme autrefois au jour Octave de l'Épiphanie (c.-à-d. tout comme au jour de l'Épiphanie, sauf l'Oraison *Deus, cujus Unigenitus*, et l'Évangile qui sont propres).
14. **Saint Rémi, Évêque.** Mémoire majeure (*voir au 1<sup>er</sup> Octobre*) : à Laudes et aux Vêpres, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur Pontife (sauf l'Antienne de Benedictus, l'hymne de Vêpres et l'Antienne de Magnificat, qui sont propres) ; aux Petites Heures, tout du même Commun.
15. **Saint Maur, Abbé.** Fête de 3<sup>ème</sup> Ordre. Tout l'Office est propre. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes.
16. **Saint Hilaire, Évêque et Docteur de l'Église.** Mémoire majeure (*voir au 14 de ce mois*). À Laudes et aux Vêpres, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur Pontife (sauf les Hymnes, qui sont propres) ; aux Petites Heures, tout du même Commun. Au Magnificat, Antienne *O Doctor optime* d'un Docteur de l'Église.
17. **Saint Antoine, Abbé.** Mémoire majeure. À Laudes et aux Vêpres, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur non Pontife ; aux Petites Heures, tout du même Commun.
18. **De la Sainte Vierge.** Mémoire majeure. Office de la Sainte Vierge aux samedis après Noël. – Vêpres du Samedi (tout comme aux samedis pendant l'année) ; Antienne du Magnificat *Suscepit* du Psautier.
19. **II<sup>ème</sup> Dimanche après l'Épiphanie** (Tout comme au Psautier ; Antienne de Benedictus, de Magnificat et Oraison propres).
20. De la Férie. À Laudes, commémoration des **Saints Fabien, Pape, et Sébastien, Martyrs** : Antienne de Plusieurs Martyrs. – Messe des Saints Martyrs.
21. **Sainte Agnès, Vierge et Martyre.** Mémoire majeure. Toutes les antiennes sont propres ; les autres textes du Commun d'une Vierge Martyre. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; aux Vêpres, psaumes propres (109, 111, 112, 126).
22. De la Férie. À Laudes, commémoration de **Saint Vincent, Diacre et Martyr** : Antienne d'un Martyr. – Messe de Saint Vincent.
23. De la Férie. À Laudes, commémoration de **Sainte Émérentienne, Vierge et Martyre** : Antienne d'une Vierge. – Messe de Sainte Émérentienne.
24. **Saint François de Sales, Évêque et Docteur de l'Église.** Mémoire majeure (*voir au 29 de ce mois*). À Laudes et aux Vêpres, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur Pontife ; aux Petites Heures, tout du même Commun. Au Magnificat, Antienne *O Doctor optime* d'un Docteur de l'Église.
25. **Conversion de Saint Paul, Apôtre.** Fête de 3<sup>ème</sup> Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; Vêpres du Samedi ; Antienne *Suscepit*.
26. **III<sup>ème</sup> Dimanche après l'Épiphanie** (Tout comme au Psautier ; Antiennes de Benedictus, de Magnificat et Oraison propres).
27. De la Férie. – Messe de Requiem pour les défunts.
28. **Saint Thomas d'Aquin, Prêtre et Docteur de l'Église.** Mémoire majeure (*voir au 7 Mars*). À Laudes et aux Vêpres, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur non Pontife ; aux Petites Heures, tout du même Commun. Au Magnificat, Antienne *O Doctor optime* d'un Docteur de l'Église.
29. De la Férie.
30. De la Férie. À Laudes, commémoration de **Sainte Bathilde, Reine** : Antienne d'une Sainte Femme. – Messe de Sainte Bathilde.
31. De la Férie. À Laudes, commémoration de **Saint Jean Bosco, Prêtre** : Antienne d'un Confesseur non Pontife. – Messe de Saint Jean Bosco.